



## **Projet de déclassement chemin rural : Saint-Martin Habitation LANGLOIS**

### **Note succincte de présentation**

La famille LANGLOIS est propriétaire de la maison sise parcelles AB455 et AB466. Un chemin rural longe en direction de la rivière (direction nord sud) leur maison.

Ce chemin passe immédiatement devant la porte de cette bâtisse, alors que les passants ont aussi la possibilité de prendre un chemin réalisant un itinéraire identique et situé à moins de 15m à l'Est.

La famille LANGLOIS souhaite acquérir la portion de chemin rural selon le plan annexé au projet afin de gagner en intimité.

La municipalité est favorable à ce projet de recomposition urbaine, car la possibilité de circuler reste identique compte-tenu de la présence d'un chemin similaire très proche. La municipalité peut ainsi, aussi, se dégager de ses responsabilités sur ces lieux très peu fréquentés, et qu'elle n'a pas les moyens d'entretenir correctement.

Valgorge, le 12 Mars 2023

Guillaume BONIN – Maire de Valgorge





Dossier 22211145  
 Hauteur Dessin : 1:145,0mm  
 Département de l'ardèche  
 Commune de VALGORGES  
 Section AB - Lieudit "Saint Martin"  
 Parcelle n 461 - 24822a

Demandeurs : M.Mme LANGLOIS Jean-Pierre & Stéphanie  
 Rattachement de terrain à l'unité foncière riveraine

# PLAN D'ARPENTAGE ET DE DIVISION

Pour être annexé au document d'arpentage du 11 Juillet 2022

- Terrains en vue de la vente à M.Mme LANGLOIS
- Parcelle n° 461 Scade 0a 57ca
- Partie du chemin rural Scade 0a 52ca

Echelle 1/200

2	01.07.2022	SC	Plan de division
1	31.06.2022	SC	Opérations de lot n° du 31.06.2022
Version		Dossier n° : Observations	

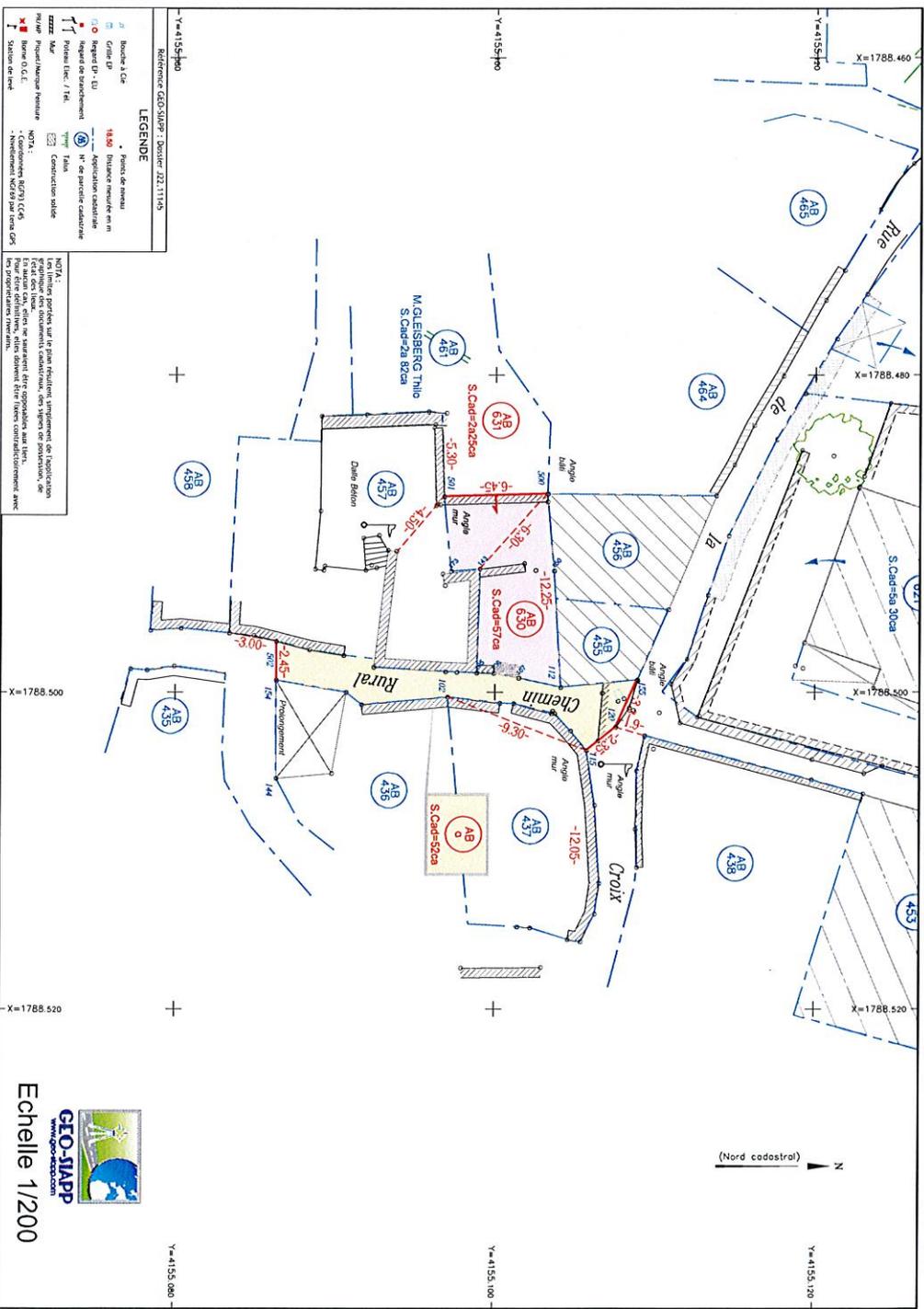
**Géomètres-Experts - Bureau d'Etudes et moités d'œuvre - Environnement - Urbanisme**

**AUBERAS** **VALLOIR FOND PARC**  
 2 Avenue Jean Monnet - Quartier Pilon - BP 90212 - 67204 AUBERAS Cedex  
 Tél 04 75 35 49 70 - Fax 04 75 51 33 49 - Email : auberas@gpmsiarp.com  
 Tél 04 75 35 49 70 - Fax 04 75 51 33 49 - Email : valloir@gpmsiarp.com

**GUILHERAND GRANGES**  
 Immeuble La Maréau - 370 Rue Mongolfier - 67150 GUILHERAND GRANGES  
 Tél 04 75 81 32 33 - Fax 04 75 81 32 34 - Email : guilherand@gpmsiarp.com

**PIERRELATTE**  
 Immeuble La Maréau - 370 Rue Mongolfier - 67150 GUILHERAND GRANGES  
 Tél 04 75 81 32 33 - Fax 04 75 81 32 34 - Email : pierrelatte@gpmsiarp.com

**GEO-SIAPP**  
 www.gpmsiarp.com



**GEO-SIAPP**  
 www.gpmsiarp.com  
 Echelle 1/200



Envoyé en préfecture le 03/11/2022

Reçu en préfecture le 03/11/2022

Publié le

**SLO**

ID : 007-210703294-20221025-20221025005-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'ARDECHE

COMMUNE DE VALGORGE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VALGORGE  
N° 2022-10-25-005**

Nombre de Membres  
En exercice 8  
Présents 7  
Absents excusés 1  
Procurations  
Volants 7

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-cinq octobre à dix-huit heures  
Le Conseil Municipal de Valgorge, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit  
par la loi, dans le lieu habituel de ses séances.

Étaient présents : Mesdames CONSTANT Marie-France, MANFREDI-VIELFAURE  
Pascale, VAN DONGEN Annette  
Messieurs BONIN Guillaume, GLACHANT Pierre, JOUVE André, MAZILLE Didier,

Date de la  
convocation :  
19 octobre 2022

Absents excusés : DESCAMPS Boris

*Secrétaire de séance : Monsieur MAZILLE Didier*

**DÉCLASSEMENT CHEMIN RURAUX**

Guillaume BONIN, Maire, expose les conditions et la procédure selon laquelle une commune peut déclasser et vendre une portion de chemin rural qui ne présente plus d'intérêt public.  
Une enquête publique est obligatoire avant de pouvoir vendre la parcelle

L'enquête publique doit être approuvée par le Conseil Municipal.

Ce jour, le Conseil Municipal, est sollicité pour délibérer sur les parcelles suivantes :

- Petit triangle entre habitations JOUFFROY (Chastanet) entre les parcelles AD 365 et AD 366
- Portion du chemin descendant le long de l'habitation LANGLOIS (Saint Martin) vers la rivière (chemin à l'ouest des parcelles AB436 et AB437, les parties EST et SUD étant conservées publiques)

Dans ces deux projets, le Conseil Municipal prend connaissance sur plan des projets de déclassement.

Il constate l'absence d'intérêt public et l'intérêt pour les particuliers concernés à devenir propriétaires de ces petites portions de terrain.

Le Maire rend compte des premières démarches de concertation avec les riverains proches qui donnent oralement leur accord à la poursuite de la procédure.

Il rappelle l'intégralité de la procédure, son coût, entièrement à la charge de l'acquéreur, et le principe d'une vente in fine à 10 euros du mètre carré pour tout dossier de ce type.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- ✓ Approuve le projet présenté par le maire
- ✓ Autorise le maire à lancer la procédure d'enquête publique concernant les 2 projets présentés

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus et ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme au registre

Le maire,  
Guillaume BONIN



Le Maire :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lyon par voie postale (palais des juridictions administratives - 184 rue Duguesclin - 69433 Lyon cedex 3) ou par voie dématérialisée sur le site dans un délai de deux mois à compter de sa publication.



**DEPARTEMENT DE L'ARDECHE**  
**COMMUNE DE VALGORGE**

**ARRETE N° 2023-04/004**

## **ARRÊTÉ MUNICIPAL**

### **Prescrivant la mise à l'enquête publique du projet d'aliénation cession d'un chemin rural**

Le maire de la commune de VALGORGE,

VU les articles L 161-10 et L 161-10-1 du code rural et de la pêche maritime

VU les articles R 161-25 à R 161-27 du code rural et de la pêche maritime

VU le code des relations entre le public et l'administration

VU la délibération du conseil municipal en date du 25 octobre 2022 actant le principe de la vente du chemin rural descendant le long de l'habitation LANGLOIS (Saint Martin) vers la rivière (chemin à l'ouest des parcelles AB 436 et AB 437 ,les parties EST et SUD étant conservées publiques)

VU le dossier d'enquête publique mis à disposition du public

Considérant que le projet retenu par le conseil municipal nécessite la réalisation d'une enquête publique

## **ARRÊTE**

### **ARTICLE 1 : OBJET, DATE T DURÉE DE L'ENQUÊTE PUBLIQUE**

Le projet relatif au chemin rural descendant le long de l'habitation LANGLOIS (Saint Martin) vers la rivière (chemin à l'ouest des parcelles AB 436 et AB 437, les parties EST et SUD étant conservées publiques), consistant à aliéner pour céder à la vente la surface constituant l'emprise du chemin est soumis à enquête publique destinée à recueillir les observations de la population. Cette enquête se déroulera pendant une durée de 15 jours consécutifs, du jeudi 25 mai 2023 à 10h au jeudi 8 juin 2023 à 12h.

### **ARTICLE 2 : DÉSIGNATION DU COMMINSNAIRE ENQUÊTEUR / PERMANENCES**

Monsieur Bernard FONTANILLE est désigné en qualité de commissaire enquêteur et se tiendra à disposition du public à la mairie

- Le 25 mai 2023 de 10h à 12h
- Le 8 juin 2023 de 10h à 12h

### **ARTICLE 3 : COMPOSITION DU DOSSIER D'ENQUÊTE PUBLIQUE**

Le dossier d'enquête publique comprend le projet d'aliénation, une notice explicative, un plan de situation et une appréciation sommaire des dépenses.

### **ARTICLE 4 : OBSERVATIONS DU PUBLIC**

Les pièces du dossier ainsi qu'un registre d'enquête, à feuillets non mobiles, ouvert, coté et paraphé par le commissaire enquêteur, seront déposés à la mairie de Valgorge pendant toute la durée de l'enquête aux jours et heures habituels d'ouverture.

Chacun pourra prendre connaissance et compléter éventuellement ses observations, propositions ou contre-propositions sur le registre d'enquête ou les adressé oralement ou par écrit au commissaire enquêteur, à l'occasion de ses permanences, dont les dates et horaires sont précisés à l'article 2 ci-dessus.

Elles pourront également être reçues par voies postales, au plus tard jeudi 8 juin 2023 par le commissaire enquêteur au siège de l'enquête où toute correspondance doit être adressée, à l'adresse suivante (en précisant sur l'enveloppe la mention : « Ne pas ouvrir ») :

À l'attention de Monsieur le Commissaire Enquêteur,  
Mairie de Valgorge  
67 Chemin du Mazel  
07110 VALGORGE

#### ARTICLE 5 : PUBLICITÉ DE L'ENQUÊTE

Le présent arrêté sera affiché à la porte de la mairie 15 jours au moins avant l'ouverture de l'enquête et pendant toute la durée de celle-ci.

Cet arrêté sera également affiché aux extrémités du chemin rural concerné.

L'accomplissement de ces formalités sera constaté et justifié par un certificat du maire à l'issue de l'enquête publique.

En outre, 15 jours au moins avant l'ouverture de l'enquête, la mairie de Valgorge fera publier un avis au public dans deux journaux diffusés dans le département.

#### ARTICLE 6 : CLOTURE DE L'ENQUÊTE

A la date de clôture de l'enquête publique, le registre d'enquête sera clos par le commissaire enquêteur.

Celui-ci disposera alors d'un délai d'un mois pour transmettre au maire son rapport et ses conclusions.

Ces documents seront ensuite laissés à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

#### ARTICLE 7 : DECISION INTERVENANT AU TERME DE L'ENQUÊTE

Après remise du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur, le Conseil municipal délibèrera.

Cette délibération sera ensuite transmise à Mr le Préfet de l'Ardèche pour approbation dans le délai de deux mois prévus par la loi.

#### ARTICLE 8 : VOIE DE RECOURS

Le recours pour excès de pouvoir à l'encontre du présent arrêté peut-être exercer devant le tribunal administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa transmission et de son affichage.

Envoyé en préfecture le 04/05/2023

Reçu en préfecture le 04/05/2023

Publié le

ID : 007-210703294-20230424-202304004-AR

S<sup>2</sup>LOW

## ARTICLE 9 AMPLIATION

Des copies du présent arrêté seront adressées à Monsieur le préfet, Monsieur le sous-préfet de LARGENTIERE, Monsieur le commissaire enquêteur.

Fait à Valgorge, le 24 avril 2023

Le Maire  
BONIN Guillaume



Envoyé en préfecture le 04/05/2023

Reçu en préfecture le 04/05/2023

Publié le

S<sup>2</sup>LOW

ID : 007-210703294-20230424-202304004-AR